

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Plan d'action "chiroptères de la vallée de la Semois"

N° action : 19

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

Cette FA est en lien avec les fiches 6, 9 et 12.

→ *L'objectif général de cette FA est le maintien en bon état des populations de chiroptères de la vallée de la Semois, voire leur redéploiement.*

- Contexte général :

La vallée de la Semois, un territoire exceptionnel du point de vue des chiroptères

La vallée de la Semois est une région particulièrement riche en chiroptères : sur les 24 espèces wallonnes, 20 y ont été observées. Elle abrite plusieurs espèces de chauves-souris classées comme espèces d'intérêt communautaire dans le programme Natura 2000 : Annexe 2.

Parmi celles-ci, la barbastelle et le grand rhinolophe sont les plus remarquables. Ces deux espèces visées par des plans d'actions régionaux sont particulièrement bien représentés dans la vallée de la Semois. L'importance des grands massifs forestiers et des ardoisières est cruciale pour les chauves-souris. C'est la conjonction et la proximité des milieux particulièrement favorables qui fait la richesse de la vallée de la Semois : une rivière naturelle, des massifs feuillus anciens, des prairies et des zones ouvertes extensives, des cavités souterraines liées aux ardoisières, de vastes zones non éclairées, etc.

Cette FA réunit 4 actions :

- A. Etude et aménagement lumineux autour des églises et autres bâtiments en faveur des chauves-souris ;
- B. Chiroptères : gîtes estivaux du grand rhinolophe et de la barbastelle dans la Vallée de la Semois ;
- C. Aménagement des ponts en faveur des chauves-souris ;
- D. Aménagement et protection des cavités souterraines d'importance pour les chiroptères (à mettre en œuvre à partir de 2027).

A° Aménagement des combles et clochers

- Contexte particulier :

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Certaines de ces espèces, comme le Vespertilion à oreilles échancrées, le Grand Murin, et le Grand Rhinolophe, établissent leurs colonies dans des grands combles tels ceux des églises notamment. D'autres espèces de chauves-souris, également protégées en Wallonie, font de même. Plusieurs études ont démontré que lorsque l'on éclaire un bâtiment abritant une colonie de chauves-souris, la colonie finit par disparaître. Les chauves-souris retardent leur sortie d'environ 30 min et ratent ainsi la première partie de la nuit, qui est justement celle où il y a le plus d'insectes disponibles. De plus, des prédateurs diurnes comme le faucon ou l'épervier deviennent, grâce à l'éclairage, capables d'attraper des chauves-souris. Enfin, la prédation par les fouines, le dérangement par les pigeons sont également des facteurs dont il faut tenir compte pour les aménagements des combles et clochers.

- **Objectif :**

Favoriser les colonies de reproduction des chauves-souris en rendant les combles et clochers plus accueillants.

- **Méthodologie :**

1. Réalisation des inventaires diagnostiques :

Durant l'été, les membres de Plecotus visiteront les combles des églises présentes sur le territoire du parc national. Ils noteront la présence de chiroptères (espèces, nombres, traces, nature de la colonie). En cas de présence, un diagnostic précis de chaque situation sera décrit dans une fiche technique. Cette fiche décrira un plan du site, un plan des éclairages, la description des trous de sortie et des routes de vol empruntées ainsi que des propositions de gestion et d'amélioration de la situation.

2. Prévention et protection :

Pour l'ensemble des églises, même si elles n'abritent pas actuellement de chauves-souris, on tâchera qu'au moins l'une des faces ne soit pas éclairée.

Si la présence d'une colonie est avérée, on veillera à modifier l'éclairage, si nécessaire, pour que le trou de sortie reste dans l'obscurité la plus complète, tout comme la route de vol. Les aménagements nécessaires seront réalisés (déplacement de luminaires, élimination de certains panneaux obscurcissant une partie du faisceau, couplage avec des détecteurs de mouvement ...). Le chantier sera suivi et accompagné.

3. Le suivi des colonies repérées sera effectué après 3 ans

- **Localisation :**

Tous les combles et clochers du Parc national

- **Public ciblé :**

Fabriques d'église, propriétaires de grands combles, agriculteurs, Communes, bénévoles Plecotus Natagora, particuliers

B° Grand rhinolophe et barbastelle en vallée de la Semois

- **Contexte particulier :**

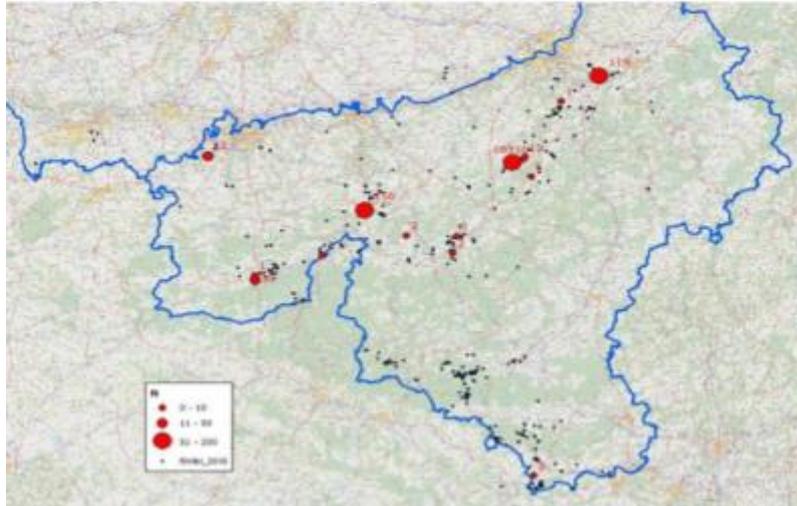
Le grand rhinolophe fait partie des espèces prioritaires pour le programme Natura 2000. Il fait l'objet d'un plan d'actions rédigé dans le cadre du programme LIFE BNIP porté par la Région Wallonne.

Depuis les années 1940 jusqu'au années '80, les populations de grands rhinolophes se sont effondrées en Belgique, comme dans le reste de l'Europe. Actuellement, les effectifs sont en train de remonter mais la situation reste précaire. La vallée de la Semois réunit les exigences

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

écologiques complexes du grand rhinolophe: forêts feuillues anciennes, surfaces herbagères, haies, vergers, bâti accueillant.

Les plus grands sites d'hibernation du grand rhinolophe connus en Belgique se situent dans la vallée de la Semois (on recense plus de 1.000 individus par hiver, ce qui représente plus de 60% des effectifs régionaux qui hibernent dans les ardoisières et les autres cavités de la vallée), mais paradoxalement aucune colonie de reproduction n'est connue dans cette région.



En noir les sites d'hibernation - en rouge les colonies de reproduction

Objectifs :

1. Protection des gîtes de reproduction du grand rhinolophe et de la barbastelle

Au printemps, les femelles chauves-souris se rassemblent pour former des maternités, dans lesquelles elles mettent bas. Ces maternités regroupent souvent un très grand nombre d'individus et cristallisent donc localement tous les enjeux de conservation. La connaissance de ces colonies apparaît donc comme un maillon essentiel de leur protection. Au vu de l'importance des populations hivernales, il existe certainement quelques colonies de grands rhinolophes aux abords de la vallée de la Semois.

En ce qui concerne la barbastelle, les arbres utilisés en été changent régulièrement mais sont mal connus. L'objectif est de les inventorier par télédétection et de les protéger. Une fois inventoriés, il serait souhaitable de protéger ces arbres et de les maintenir à long terme en place de manière à protéger les colonies de barbastelles. La mise en îlot de conservation est un des moyens pour y parvenir.

2. Sensibilisation du grand public

Si l'emplacement du site le permet, on posera une caméra de surveillance, infrarouge et motorisée. Les images pourront ainsi être retransmises à des fins de sensibilisation. On pourra assister en direct à la vie de la colonie. Le public aura ainsi la possibilité de se plonger dans la vie intime d'une colonie de Grand Rhinolophe, sans le moindre dérangement. On profitera de cette opportunité pour compléter quelques informations sur la protection des chauves-souris et plus spécialement sur les richesses chiroptérologiques de la vallée de la Semois.

- Méthodologie :

1. Recherche des colonies de reproduction

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Différentes méthodes seront utilisées pour localiser les colonies de reproduction.

Des inventaires acoustiques actifs et passifs permettront de localiser les individus sur leurs territoires de chasse et leurs lignes de transit. Les heures de passage et le niveau d'activité mesuré nous renseigneront sur les probabilités d'une colonie proche et nous permettront d'identifier les sites à privilégier pour effectuer des captures.

Ces captures sur les territoires de chasse seront réalisées à l'aide de dispositifs dédiés (filet japonais, harp-trap) et permettront par radio-téléométrie de suivre les individus sur leurs territoires de chasse et de les retrouver le cas échéant dans leurs gîtes diurnes. Ce suivi intensif permet d'en apprendre beaucoup sur l'utilisation de l'espace par les chauves-souris et permet d'améliorer sensiblement le ciblage des mesures de protection.

Les connaissances déjà accumulées sur le territoire seront mises à profit pour orienter ces recherches. Des visites estivales dans les sites stratégiques pour l'espèce (grandes demeures, églises, bâtiments isolés, ruines et cavités souterraines présentant des accumulations de guano, etc.) seront organisées.

La collecte de témoignages et des enquêtes locales peuvent également apporter de nombreuses informations utiles sur cette espèce volontiers anthropophile.

2. Protection des colonies de reproduction

S'il s'agit d'un site public, une convention et un plan de gestion seront établis. Si le propriétaire est privé, il sera informé qu'il s'agit d'une espèce strictement protégée et interrogé sur les nuisances générées par la colonie (assez fréquemment : odeur, crottes). Des aménagements lui seront proposés pour rendre la cohabitation la plus optimale possible. Un suivi annuel de cette colonie sera fait. Un problème important qui commence à se faire jour, tant pour les gîtes d'été que d'hiver, sont les modifications climatiques qui font que les gîtes peuvent devenir trop chauds. L'accès à un gradient climatique va devenir un enjeu essentiel. Les aménagements proposés devront en tenir compte.

3. Sensibilisation du public : réalisation d'un film et de fiches

Un film sur la barbastelle sera réalisé : cette espèce avait disparu de Belgique. Elle a réapparu à présent en Wallonie, et ce uniquement dans la vallée de la Semois. L'idée est de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la protection de ces mammifères vulnérables du point de vue de la conservation et aux mesures à prendre pour leur protection.

On proposera quelques endroits où le public peut facilement observer diverses espèces de chauves-souris. Des fiches informatives seront créées proposant des balades nocturnes sur le thème des chauves-souris. Une promenade traversant plusieurs biotopes donnera ainsi l'occasion de découvrir différentes espèces de chauves-souris, cette promenade sera accompagnée de panneaux explicatifs didactiques, à l'instar de ceux déjà installés près de l'Abbaye d'Orval sur le sentier des chauves-souris, adapté aux personnes à besoins spécifiques.

- Localisation :

Tout le territoire du parc

- Public ciblé :

Pour le versant sensibilisation, grand public : habitants du territoire, visiteurs, écoles, agriculteurs, etc. Pour les aménagements : Communes, propriétaires publics et privés de combles pouvant servir de gîtes : fabriques d'églises, particuliers, etc.

C° Aménagement des ouvrages d'art en faveur des chauves-souris

- Contexte particulier :

Les ouvrages d'art qui ont accompagné et soutenu le développement industriel et humain de la vallée de la Semois durant les siècles passés sont nombreux. Les ponts, les tunnels et autres infrastructures anciennes et plus récentes, parfois très intéressants du point de vue architectural et historique, ont très souvent été colonisés par des chiroptères de différentes espèces qui y trouvent été comme hiver des abris idéaux.

Les chiroptères se logent été comme hiver dans les joints de dilatation, les drains, les vides ventilés, les trous de boulin, dans les interstices des pierres des voûtes des ouvrages en schiste. Ces ouvrages d'art sont donc des gîtes potentiels et effectifs très importants pour les populations de chiroptères qui les fréquentent car ils sont pérennes et offrent des gîtes sûrs pour les chiroptères. C'est très souvent en cas de travaux que ces populations risquent d'être délogées, voire détruites.

Les ponts peuvent servir de plusieurs types de gîte. Durant l'hiver, les interstices profonds entre des plaques de schiste des ponts de type roman de la Semois abritent des espèces comme le Grand Murin, le Vespertilion de Daubenton ou encore le Vespertilion à moustache. Il s'agit des rares espèces de chauves-souris qui continuent à décliner dans notre partie de l'Europe.

- Objectifs :

1. Pour les ouvrages d'art qui abritent des chauves-souris, les protéger lors d'une rénovation.
2. Pour les autres ouvrages d'art : favoriser l'installation des chauves-souris

Avant toute rénovation, pour les ouvrages d'art qui abritent des chauves-souris :

- Déterminer les fissures ou interstices utilisés, les noter et si possible éviter de les modifier durant les travaux de réfection du pont.

- Si des travaux de rejointoiement sont indispensables pour la stabilité de l'ouvrage, encadrer les travaux et minimiser leurs impacts (conseils au maître d'œuvre, identification préalable des gîtes occupés, le cas échéant effarouchement temporaire des colonies présentes).

Pour les ouvrages qui n'abritent pas de chauves-souris, étudier avec l'architecte comment inclure dans les travaux de réfection des espaces dédiés pour les chauves-souris. Plusieurs publications expliquant les détails techniques de ces aménagements existent, publiés notamment par nos collègues français (cf. bibliographie).

- Méthodologie :

1. Repérage sur carte de tous les ouvrages d'art (tunnels et ponts) qui enjambent la Semois mais aussi ses affluents. Ne pas délaissé les petits ponts de schiste qui font passer un simple chemin forestier, ils sont souvent fort intéressants.

Établissement d'une fiche descriptive à remplir sur le terrain, qui caractérise l'ouvrage et son intérêt potentiel pour les chauves-souris : hauteur du tablier, présence de joints de dilatation, d'interstices, matière du pont, éclairage, etc. Sur cette même fiche, prévoir d'emblée des mesures en faveur des chauves-souris : ne pas boucher les fissures présentes si un jour le pont doit subir une réfection, ne surtout pas éclairer le dessous et la rivière environnante, cavités à rajouter, etc.

2. Relevé des ouvrages d'art et de leur intérêt chiroptérologique. : en journée, à l'aide d'une puissante torche, recherche de la présence de chauves-souris, ou d'indices (crottes). Ces

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

relevés devraient être réalisés durant l'hiver (observation d'individus hivernant) et dans les meilleures configurations une visite estivale sera réalisée pour identifier d'éventuelles colonies de reproduction. Dans ce cas, une observation crépusculaire (comptage en émergence) peut être nécessaire pour quantifier l'importance des colonies découvertes.

Rédaction de la fiche de caractérisation de chaque ouvrage visité.

3. Rencontre avec les agents responsables lors de la réfection d'ouvrages d'art, explication de la fiche rédigée et propositions d'aménagements en faveur des chiroptères. Suivi du chantier.

- Localisation :

Tous les ponts sur le territoire du parc, dont la hauteur entre le tablier et la surface de l'eau est de plus de 1 m, tunnels du territoire

- Public(s) ciblé(s):

SPW MI, Communes, bénévoles Natagora

Au-delà de 2026 :

D° Aménager et protéger les cavités souterraines d'importance pour les chiroptères

- Contexte particulier :

De nombreuses cavités souterraines sont liées à l'exploitation de l'ardoise sur le territoire. Ces cavités abritent des populations très riches de chiroptères, importantes tant au niveau du nombre d'individus qu'en diversité d'espèces d'importance communautaire. La plupart de ces cavités ont été aménagées pour permettre l'entrée des chiroptères et éviter leur dérangement par des intrusions inappropriées. Cependant, ces sites miniers sont anciens et parfois assez instables.

Or ces cavités représentent des sites particulièrement importants pour la conservation de populations d'espèces rares en Wallonie (Lamotte, 2007) : la barbastelle d'Europe le petit rhinolophe)- localement peu représenté, le grand rhinolophe le murin de Bechstein, le murin à oreilles échancrées, le grand murin et le murin de Brandt pour ne citer que les espèces dont la conservation à l'échelle locale revêt aussi une importance régionale voire nationale. Les enjeux de ces actions de sécurisation sont donc d'une grande importance. Le réchauffement climatique commence à être perceptible même dans les cavités souterraines, un suivi thermique des cavités est donc essentiel pour le maintien des colonies en hiver dans ces cavités.

- Objectifs :

1. Evaluer les risques d'instabilité des principales ardoisières protégées pour les chiroptères ;
2. Identifier les actions à réaliser pour préserver à long terme l'attrait de ces cavités pour les chiroptères ;
3. Mettre en œuvre des actions sur les sites prioritaires identifiés lors de l'évaluation ;
4. Sécuriser les entrées des ardoisières de Linglé et de Laviot par exemple pour éviter leur éboulement
5. Sécuriser les populations de chiroptères qui y trouvent refuge

- Méthodologie :

1. Examen des principales ardoisières protégées pour les chiroptères, notamment les entrées des 2 ardoisières de Linglé et Laviot au point de vue stabilité par consultance technique

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

2. Renforcement et sécurisation des entrées qui le nécessitent

- **Localisation :**

Sites ardoisiers du Parc national (Linglé, Laviot, etc.)

- **Public(s) ciblé(s) :**

Aucun public-cible spécifique, la bénéficiaire principale étant la biodiversité.